

LE P'TIT PIRIN

De Vouillé-les-Marais

SEPTEMBRE 2010 N° 89



Le Mot du Maire

Ouf ! Il était temps... En juin, nous avons 82 enfants inscrits pour la rentrée. C'était suffisant pour conserver la 4ème classe : il en faut 81.

Tout s'annonçait bien pour le 2 septembre et « patatras » ! Pendant les vacances, un enfant est parti rejoindre sa maman alors que jusqu'à maintenant, il était sous la garde de son père.

81 ! Chiffre fatidique : l'Inspecteur d'Académie pouvait fermer la 4ème classe. **Mobilisation de tous** : parents, conseil municipal. Inquiétude... ! rien n'était sûr.

La bonne nouvelle est arrivée vendredi en début d'après-midi. Nous conservons la 4ème classe.

Je tiens à remercier tous celles et ceux et notamment les parents d'élèves qui ont réagi rapidement en faxant à l'Académie un courrier marquant leur désarroi et leur colère.

Quant au conseil municipal, nous sommes intervenus au plus haut niveau par courrier et par téléphone pour expliquer notre désapprobation et nos problèmes qui ne manqueraient pas de se poser avec une école à 3 classes au lieu de 4.

Maintenant, il nous reste à espérer que nous ne vivrons plus cette situation lors de la prochaine rentrée.

Jacky MOTHAI

INFOS UTILES

Mairie

Tous les matins

9 h - 12 h 30

Fermé le mercredi

Samedi matin 9 h - 12 h

Fermé le 1er samedi du mois

Tél. 02 51 52 55 04

Fax 02 51 52 51 27

Adresse mail :

Mairie.vouille-les-marais@wanadoo.fr

Site internet :

www.vouille-les-marais.com

Bibliothèque :

Lundi : 17 h 30 à 19 h

Mercredi : 11 h à 12 h

14h30 à 17h30

Vendredi : 16 h 30 à 18 h

Adresse mail :

paradisdeslivres@orange.fr

Tél. 02 51 51 53 78

ADMR

Centre de Soins

Tél. 02 51 56 71 38

(aides ménagères et travailleuses familiales)

Tél. 02 51 56 79 77

ASSISTANTE SOCIALE

Mme BOULEAU

Permanence Mairie

de Chaillé les Marais

Le vendredi matin

Tél : 02.51.56.02.31

PERMANENCE MEDICALE

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET ET DU 6 SEPTEMBRE

Présents : PHELIPEAU Y., CHEVREAU R., LABOUREUX M., MARTINEAU J., ANGIBAUD D., LABOUREUX M., VACHE N., GARREAU D.

Absents : GOURSAUD C., ANDRE S., (pouvoir donné), BOUR F., MOUHE J., ROUX G., (pouvoir donné), PATARIN N., (pouvoir donné), THITECA L.

Dossier Village d'Artisanat d'Art : M Fromager, architecte de l'opération était présent afin d'expliquer les plus-values concernant les marchés des entreprises GAUTRON et ACTUEL RISTIQUE d'un montant de 17.409 Euros TTC. Après discussion, le Conseil Municipal décide de payer les deux entreprises afin d'obtenir les récépissés de réception des travaux pour louer les bâtiments et de demander au bureau d'études AZ Architecte d'abandonner le solde de ses honoraires.

Ecole numérique rurale -facture Micro-Génie : le tableau numérique a été posé fin juin et sera opérationnel à la rentrée, après la formation de la directrice pendant les vacances (eh oui !). Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer la facture d'un montant de 14.098,48 Euros TTC à la Société Micro-génie ; l'Education Nationale nous a aidé à hauteur de 9000 Euros.

Modification simplifiée du PLU : Le Conseil Municipal autorise le paiement des factures de Médialex pour la publication de la modification de l'article 2 pour toutes les zones sauf la zone UA (centre bourg) afin d'autoriser les toits terrasse partiellement à hauteur d'un maximum de 30%. Le dossier est accessible à mairie du 15 août au 15 septembre.

Divers : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- signer le devis complémentaire de 598 € TTC de l'entreprise GUYONNET Terrassement pour le chantier d'assainissement de la BOULANGERIE.

- signer et payer la facture de la Société CASA SPORT d'un montant de 340 € TTC pour l'achat de 4 tapis scolaires en mousse.

- à signer le devis et payer la facture concernant les garde-corps du pont du Petit Vanneau d'un montant de 2690 € HT à l'entreprise MASVALEIX : dépose et enlèvement de l'ancien-garde corps, redressage des platines sur pont, matière et galvanisation à chaud, fabrication et pose sur site.

Nom de la place derrière la salle des fêtes: Le Conseil Municipal décide d'appeler la place derrière la salle des fêtes « La Place des Matelotteries ».

Nom de rue: Le Conseil Municipal propose d'appeler la rue qui part de la rue Jean GUILBAUD jusqu'au rond point du lotissement des Grosses Terres la rue « Maixent ANGIBAUD ».

Création de poste : jusqu'à maintenant, la garderie périscolaire était gérée par une association loi 1901. Depuis le 1er septembre, il est proposé qu'elle devienne municipale. De ce fait, Mme GABARD, employée de l'association, devient agent territorial ; aussi Mr le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (17h/semaine) à compter du 1er septembre 2010. Le Conseil Municipal donne son accord sur cette proposition.

Présents le 6 Septembre : PHELIPEAU Y., ANDRE S., BOUR F., LABOUREUX M., GARREAU D., PATARIN N., ANGIBAUD D.

Absents : GOURSAUD C., MARTINEAU J., CHEVREAU R., (pouvoir donné), MOUHE J., ROUX G., VACHE N., THITECA L.

Déclarations d'intention d'aliéner : le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente des biens suivants > ZC 270, Les Grosses Terres > ZB 723 et 726, les Vignes et > ZB 101 et 107, La Tublerie.

Autorisation à signer les Déclarations d'Intention d'Aliéner : les délais entre la réception des D.I.A. et le passage en séance du conseil municipal étant trop longs, ce qui pose des problèmes aux Notaires, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces documents et à exercer le pouvoir de préempter au nom de la commune.

**PROCHAINE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 13 SEPTEMBRE
20H30**



Renseignements
Frédéric :
02.51.50.74.01



<http://vlmpt.blogspot.com/>

POKER

Vous êtes intéressé pour jouer ou apprendre
TEXAS HOLD'EM No Limit

Venez nous rejoindre le **vendredi** soir à partir de **20h30** à la salle
annexe de la bibliothèque
pour partager notre passion.

*Nous vous donnons la possibilité de participer
au tournoi inter-clubs Vendéen le VPC
organisé par la Ligue Vendéenne de Poker*

LVP

